



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry, tenue le 11 mars 2026, le projet de règlement suivant a été adopté :

- Projet de règlement numéro 2026-572 ayant pour but de permettre les escaliers extérieurs en cour avant et cour avant secondaire pour un accès à un étage, ajouter la définition d'un conteneur à matières résiduelles ainsi que restreindre l'obligation d'un enclos rigide à matières résiduelles à l'installation d'un conteneur semi-enfoui et enfoui.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le mercredi le 15 avril 2026 à 17 h 30 au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Léry. L'objet de l'assemblée est de présenter le projet de règlement et de consulter la population.

Ainsi, le projet de règlement cité plus haut vise à :

- Autoriser l'implantation des escaliers extérieurs donnant accès à un logement à l'étage en cour avant et cour avant secondaire;
- Ajouter dans la terminologie, la définition du mot « *Conteneur à matières résiduelles* »;
- Modifier certaines dispositions relatives aux abris ou enclos pour conteneurs de matières résiduelles.

Au cours de cette assemblée, le Conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté, sans frais, à l'Hôtel de Ville, situé au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville à Léry, aux heures normales d'ouverture du bureau, ainsi que sur le site internet de la ville.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 1^{er} jour du mois d'avril 2026.

Dale Stewart, Directeur général
et greffier-trésorier par intérim